



Médiateurs agréés en matière pénale.

Par arrêté ministériel du 27 décembre 2017, a été inscrite sur la liste des médiateurs agréés en matière pénale Madame Laurence GOEDERT, demeurant à 38 rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg.





Médiateurs agréés en matière civile et commerciale.

Par arrêté ministériel du 27 décembre 2017, a été inscrite sur la liste des médiateurs agréés en matière civile et commerciale Madame Laurence GOEDERT, demeurant à 38 rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg.





Arrêté ministériel du 4 décembre 2017 portant démission honorable de chef de section resp. chef de section adjoint du groupe d'alerte de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours ;
Vu le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours ;
Sur proposition du directeur de l'Administration des services de secours ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Démission honorable de ses fonctions de chef de section du groupe d'alerte de l'Administration des services de secours est accordée pour limite d'âge à Monsieur Louis Muller de Niederkorn.

Art. 2.

Le titre honorifique des fonctions exercées aux services de secours est conféré à Monsieur Louis Muller.

Art. 3.

Le présent arrêté sera expédié à Monsieur Louis Muller pour information.

Ampliation en sera adressée pour information à Monsieur Patrick Nacciareti, chef du groupe d'alerte, Monsieur Jean-Paul Feilen, chef-adjoint du même groupe, Madame Désirée Schaus, chef de section ; à Monsieur le contrôleur financier auprès du Ministère de l'Intérieur et à Monsieur le Président de la Cour des Comptes.

Luxembourg, le 4 décembre 2017.

Le Ministre de l'Intérieur,
Dan Kersch





Arrêté ministériel du 4 décembre 2017 portant nomination de chef de section resp. chef de section adjoint du groupe d'alerte de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours ;
Vu le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours ;
Sur proposition du directeur de l'Administration des services de secours ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Monsieur Frank Braun de Contern, membre du groupe d'alerte est désigné aux fonctions de chef de section du groupe d'alerte de l'Administration des services de secours.

Art. 2.

Monsieur Yves Kohn de Machtum, membre du groupe d'alerte est désigné aux fonctions de chef de section adjoint du groupe d'alerte de l'Administration des services de secours.

Art. 3.

Le présent arrêté sera expédié à Monsieur Frank Braun et Monsieur Yves Kohn pour leur servir de titre.
Ampliation en sera adressée pour information à Monsieur Patrick Nacciareti, chef du groupe d'alerte, Monsieur Jean-Paul Feilen, chef-adjoint du même groupe, Madame Désirée Schaus, chef de section ; à Monsieur le contrôleur financier auprès du Ministère de l'Intérieur et à Monsieur le Président de la Cour des Comptes.

Luxembourg, le 4 décembre 2017.

Le Ministre de l'Intérieur,
Dan Kersch





Arrêté ministériel du 1^{er} décembre 2017 portant désignation d'instructeurs en matière de secourisme de l'Administration des services de secours.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 fixant

- 1) l'organisation de la formation des agents des services de secours et de la population
- 2) la composition, l'organisation et les missions de la Commission à la formation de l'Administration des services de secours.

Arrête :

Art. 1^{er}.

Sont désignés instructeurs en matière de secourisme pour une durée de cinq ans.

Madame Valérie Arens de Grosbous et
Monsieur Jan Kanstein de Wecker.

Art. 2.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2017.

Le Ministre de l'Intérieur,
Dan Kersch





Arrêté ministériel du 4 décembre 2017 portant démission honorable de chef de section resp. chef de section adjoint du groupe d'alerte de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours ;
Vu le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours ;
Sur proposition du directeur de l'Administration des services de secours ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Démission honorable de ses fonctions de chef de section adjoint du groupe d'alerte de l'Administration des services de secours est accordée sur sa demande à Monsieur Germain Frank avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Art. 2.

Le titre honorifique des fonctions exercées aux services de secours est conféré à Monsieur Germain Frank de Luxembourg.

Art. 3.

Le présent arrêté sera expédié à Monsieur Germain Frank pour information.

Ampliation en sera adressée pour information à Monsieur Patrick Nacciareti, chef du groupe d'alerte, Monsieur Jean-Paul Feilen, chef-adjoint du même groupe, Monsieur Louis Muller et Madame Désirée Schaus, chefs de section ; à Monsieur le contrôleur financier auprès du Ministère de l'Intérieur et à Monsieur le Président de la Cour des Comptes.

Luxembourg, le 4 décembre 2017.

Le Ministre de l'Intérieur,
Dan Kersch

